



FICHE PÉDAGOGIQUE – ÉLECTIONS 2019 : NOS REVENDICATIONS ET LES PROPOSITIONS DES PARTIS

LE FINANCEMENT DE L'ISP ET DU SECTEUR DES CISP



21 mai 2019

Linterfedé
CISP

CONSTATS

Pour garantir des actions de formation de qualité, celles-ci doivent pouvoir bénéficier d'un **financement structurel, suffisant et stable**. Ce financement doit pouvoir prendre en compte l'action de formation proprement dite, mais aussi la recherche méthodologique, les analyses et études, l'innovation, la formation continuée des travailleurs, l'accueil, l'orientation, l'amélioration constante de nos pratiques, etc. Le **sous-financement** annuel des centres - ne prenant en compte ni l'ancienneté des travailleurs ni l'augmentation du coût de la vie - est estimé à environ 3 % ; calculée et actualisée sur plusieurs années, la somme devient vite significative.

La **réforme APE** n'a pas été votée au Parlement wallon sous cette législature. Le dossier sera repris par le prochain Gouvernement wallon et de nouvelles négociations seront entamées.

En ce qui concerne l'**offre de formation**, encore trop de territoires en Région wallonne souffrent d'un manque d'offre de formation proposée par les CISP pour répondre aux besoins du public. De plus, certains types de filières (bâtiment, Horeca, etc.) nécessitent des **investissements importants dans les infrastructures et dans les équipements** afin de fournir une offre de formation de qualité et en adéquation avec les besoins des stagiaires et des employeurs.

Enfin, concernant le statut des stagiaires, le montant de l'**indemnité de formation** octroyée aux stagiaires est fixé à 1 € brut de l'heure depuis 1973 et n'a jamais été indexé. Si depuis cette date cette indemnité avait été indexée de 2 % par an, elle s'élèverait aujourd'hui à 2,28 €. Reconnaître les efforts de formation des demandeurs d'emploi passe par une indemnité de formation qui soit ajustée aux coûts de la vie.

LES DEMANDES DU SECTEUR CISP

Propositions issues du Mémorandum du secteur des CISP 2019.

- Renforcer et stabiliser le financement structurel des CISP ;
- Appliquer l'indexation annuelle des subventions et prendre en compte le coût de l'ancienneté des travailleurs ;
- Permettre d'intégrer dans l'agrément CISP les emplois APE liés à l'activité ISP) n'ayant pas encore été transférés (dits APE résiduaire) aux opérateurs agréés qui le souhaitent moyennant une augmentation des prestations ;
- Garantir la neutralité budgétaire de la réforme APE ;
- Financer le renforcement de l'offre de formation existante pour les publics éloignés de l'emploi sur l'ensemble du territoire wallon ;
- Créer un fonds d'investissement sectoriel pour financer les infrastructures et les équipements CISP ;
- Garantir et augmenter l'indemnité de formation à tout stagiaire.

LES PROPOSITIONS DES PARTIS

Propositions des partis concernant le financement de l'ISP et du secteur des CISP extraites de leurs programmes pour les élections régionales, fédérales et européennes de 2019.



- /
- Garantir aux **stagiaires CISP une indemnité de formation** non soumise à l'impôt, non déductible d'une autre allocation sociale. Le montant de l'indemnité de formation octroyée aux stagiaires n'a à ce jour plus été indexé depuis 1973 et est resté fixé à 1 euro brut. Ce montant forfaitaire doit être relevé et fixé à **3 euros par heure** ;
- **Pérenniser le financement des CISP**. Ce financement doit pouvoir prendre en compte la spécificité du secteur (16.000 stagiaires accompagnés annuellement par 157 CISP, 400 filières de formation, 6 millions d'heures annuelles de formation dispensées aux demandeurs d'emploi peu qualifiés). À cet égard, DÉFI opte pour :
 - la neutralité budgétaire lors du changement de politique ;
 - la pérennisation des moyens liés aux dispositifs APE.



- Réorienter progressivement certains des moyens dévolus actuellement au contrôle (à la "chasse") des chômeurs vers le **renforcement de l'offre de formation** ;
- Renforcer l'offre de formation **pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les jeunes** ;
- **Augmenter les incitants pour les stagiaires et maîtres de stage**.



- **Conditionner l'existence** de certains opérateurs de formation aux **résultats** qu'ils obtiennent ;
- Arrêter le financement structurel des opérateurs de formation pour glisser vers un **financement au résultat**.



- Faciliter le **développement de nouvelles filières et la conversion des filières existantes** pour répondre à de nouveaux besoins de formation, notamment via l'instauration d'un **fonds d'investissement et des appels à projets** ;
- **Renforcer** et stabiliser le **financement structurel des CISP**. Les CISP constituent des acteurs de premier plan pour la formation et l'insertion socioprofessionnelle ;
- **Renforcer l'offre de formation** à destination des publics éloignés de l'emploi ;
- Les moyens supplémentaires doivent permettre **d'agréer des heures supplémentaires** sur les territoires où les besoins des publics éloignés de l'emploi sont les plus importants ;
- **Abroger la réforme APE** et redéfinir un dispositif transparent et simple, garantissant la préservation des emplois actuels et le maintien des moyens alloués aux APE.



- **Investir dans la formation, les stages et l'accompagnement des chômeurs** au lieu de les sanctionner ou les suspendre ;
- **Arrêter en Wallonie le démantèlement du système APE**.

LES DÉCLARATIONS DES PARTIS AU DÉBAT DE L'INTERFÉDÉ

Extraits des déclarations des représentants des 6 partis politiques qui ont participé au débat de l'Interfédé autour du Mémoire des CISP le 21 mars 2019. CdH : Benoît Drèze ; DéFI : Jonathan Martin ; ECOLO : Hélène Ryckmans ; MR : Anne Barzin ; PS : Eliane Tillieux ; PTB : Germain Mugemangango.



- Ne pas déconstruire ce qui a été construit : financement **15 €/heure stagiaire, absorber les APE dans le subside structurel** ;
- Revenir à une norme habituelle avec un **contrôle de l'Inspection qui doit être balisé** ;
- Il n'y aura jamais assez de sous, parce les besoins sont larges. Quand des jeunes arrivent à 18 ans sans aucune compétence : il faut forcément soit réformer l'enseignement obligatoire (en augmentant la formation en alternance) soit **augmenter la formation de la seconde chance avec un panel large d'offre** ;
- **Abroger le moratoire sur les CISP et progresser pour rencontrer les besoins** ; il y a encore des régions où l'offre n'est pas suffisante.



- **Pérenniser le secteur et les structures.** S'inscrire dans des **plans pluriannuels de financement** ;
- **Transférer dans leur intégralité les moyens alloués aux emplois APE.** Nous ne sommes pas favorables à la réforme APE en l'état.



- **Pérenniser le secteur** ;
- **Intégrer l'indexation et l'ancienneté des travailleurs** ;
- Garder des **moyens supplémentaires pour des filières innovantes**, des projets pilotes, de nouveaux types d'activités, de **nouvelles filières**, de nouvelles formes de synergie, de nouvelles manières de répondre aux besoins de formation ou d'actions pour assurer l'insertion dans l'emploi.



- Souhait d'avoir des programmations sur plusieurs années, mais pas toujours possible. La réalité budgétaire est qu'on doit **défendre le budget année par année**. Le budget octroyé aux CISP est resté important et est stabilisé ;
- À propos du guide des dépenses éligibles, la volonté n'est pas de dire que chaque euro dépensé est inutile. Les **moyens dévolus aux CISP sont des fonds publics, il est donc normal qu'il y ait un contrôle**. Depuis quelques années, il n'y a plus de contrôle sur les CISP et cela n'est pas normal.



- **Pérenniser les acteurs et les moyens financiers** semble essentiel : les ressources actuelles doivent être stabilisées. C'est un secteur bien ancré localement. 155 centres, c'est une marque de proximité forte. Il doit être soutenu et **obtenir la marque de confiance et les moyens adéquats** ;
- **L'indexation des subsides est nécessaire.** C'est une inquiétude sur la réforme APE qui est/était en cours.



- **Pérenniser le budget des CISP** ;
- **Rétablir la confiance et la sérénité lors des contrôles** pour qu'on puisse compter sur tel ou tel budget ;
- Le principe devrait être qu'on ait un **subside qui correspond aux besoins**. Tout le débat sur le budget des CISP prend corps dans un débat global sur l'austérité au niveau wallon. On présente des mesures d'économie comme des mesures de bonne gestion. Il faut **remettre en question cette logique d'austérité**.